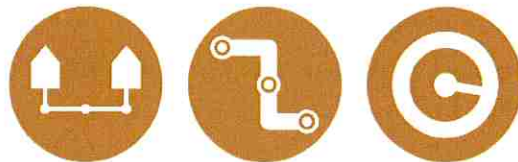




Rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



EXERCICE 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice

Table des matières

Interprétation des graphiques.....	
1 Caractérisation technique du service.....	4
1.1 Présentation du territoire desservi.....	4
1.2 Mode de gestion du service.....	5
1.3 Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4 Nombre d'abonnés.....	6
1.4.1 Densité linéaire d'abonnés.....	7
1.5 Volumes facturés (VP.068).....	7
1.6 Détail des imports et exports d'effluents.....	7
1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels.....	7
1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	8
1.8.1 Postes de relevage.....	8
1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	11
1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	17
L'indicateur mesure pour l'ensemble des stations d'épuration du service d'assainissement, la quantité des boues évacuées de la station ou incinérées sur site entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N.....	17
2 Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	18
2.1 Modalités de tarification.....	18
2.1.1 Tarification de l'assainissement collectif.....	18
2.1.2 Tarification Taxe Participation au Fonctionnement de l'Assainissement Collectif.....	19
2.2 Facture d'assainissement type (D204.0).....	20
2.3 Recettes.....	21
3 Indicateurs de performance.....	22
3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	22
3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	22
3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	24
3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	24
3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	25
3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	25
3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	26
3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	26
3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	27
3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	27
3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	28
3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	29
3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	30
3.14 Taux de réclamations (P258.1).....	31
4 Financement des investissements.....	31
4.1 Montants financiers.....	31
4.2 État de la dette du service.....	31
4.3 Amortissements.....	32
4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	32
4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	32
5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	32
5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	32

Interprétation des graphiques

5580 ab (en gras) = valeur de l'indicateur VP.056 pour l'année de référence indiquée (2025)

Flèche = tendance par rapport à l'année précédente (▲ = hausse ▼ = baisse)
+92 ab = écart en nombre par rapport à l'année précédente
(+1.7%) = écart en % par rapport à l'année précédente

5488 ab (en gras) = valeur de l'indicateur VP.056 pour l'année précédente (2024)

Évolution annuelle depuis l'année indiquée (2020)

Flèche = tendance sur la période (▲ = hausse ▼ = baisse)
+105 ab = Variation annuelle moyenne sur la période en nombre d'habitants
(+2.1%) = Variation annuelle moyenne sur la période en pourcentage d'habitants

VP.056 Nombre d'abonnés par SASC (Système d'assainissement collectif)

5580 ab ▲ +92 ab (+1,7%)
2025

5488 ab ▲ +105 ab (+2,1%)
2024 ÉVOLUTION/AN depuis 2020



5033 = total de l'année pour l'ensemble du service

Béguey = Nom du système d'assainissement collectif

706 ab (en gras) = nombre d'abonnés du Système d'Assainissement Collectif de Béguey pour l'année de référence du graphique (2025)

705 ab = nombre d'abonnés du Système d'Assainissement Collectif de Béguey pour l'année précédente (2024)

Flèche = tendance par rapport à l'année précédente (▲ = hausse ▼ = baisse)

(+0.1%) = écart en % par rapport à l'année précédente

(Certains graphiques peuvent afficher l'écart en valeur au lieu de l'écart en %)

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **INTERCOMMUNAL**

- Nom de la collectivité : **SIEA DES 2 RIVES**
- Nom de l'entité de gestion : **SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **SYNDICAT MIXTE FERMÉ**
- Compétences liées au service :

Collecte	NON	OUI	✓
Transport	NON	OUI	✓
Dépollution	NON	OUI	✓
Contrôle de raccordement	NON	OUI	✓
Élimination des boues produites	NON	OUI	✓

Et à la demande des propriétaires	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	NON	✓	OUI
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	NON	✓	OUI

- TERRITOIRE DESSERVI : **8 Communes sur 11 , 6 SASC (Système d'Assainissement Collectif)**

Système d'assainissement de CADILLAC, (commune de Cadillac sur Garonne)

Système d'assainissement de PODENSAC (communes : Podensac, Virelade)

Système d'assainissement de CÉRONS, (commune de Cérons)

Système d'assainissement de BÉGUEY, (communes de Béguey, Laroque)

Système d'assainissement de RIONS, (commune de Rions)

Système d'assainissement de CARDAN, (commune de Cardan)

3 Communes non desservies: Escoussans, Porte-De-Benaugue (quartier Arbis), Saint-Pierre-De-Bat

- Existence d'une CCSPL : NON ✓ OUI
- Existence d'un règlement de service : NON OUI ✓

date d'approbation : **04/04/2019**

- Existence d'un zonage : NON OUI ✓

date d'approbation :

CADILLAC sur GARONNE **01/12/1999**,
 CERONS **01/06/1999**,
 PODENSAC VIRELADE **1999/2002**,
 RIONS **2002/2014**,
 BEGUEY **2012**,
 CARDAN **2012**,

1.2 Mode de gestion du service

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

Le service est exploité en **Délégation de Service Public**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **AGUR**
- Date de début de contrat : **01/05/2019**
- Date de fin de contrat initial : **30/04/2029**
- Nombre d'avenant(s): 1
- Avenant 1 approuvé le **28/02/2024** : Prise en compte d'un nouvel indice « Électricité » dans l'actualisation du tarif « délégataire »

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif

2025 Abonnés, desserte et population par commune

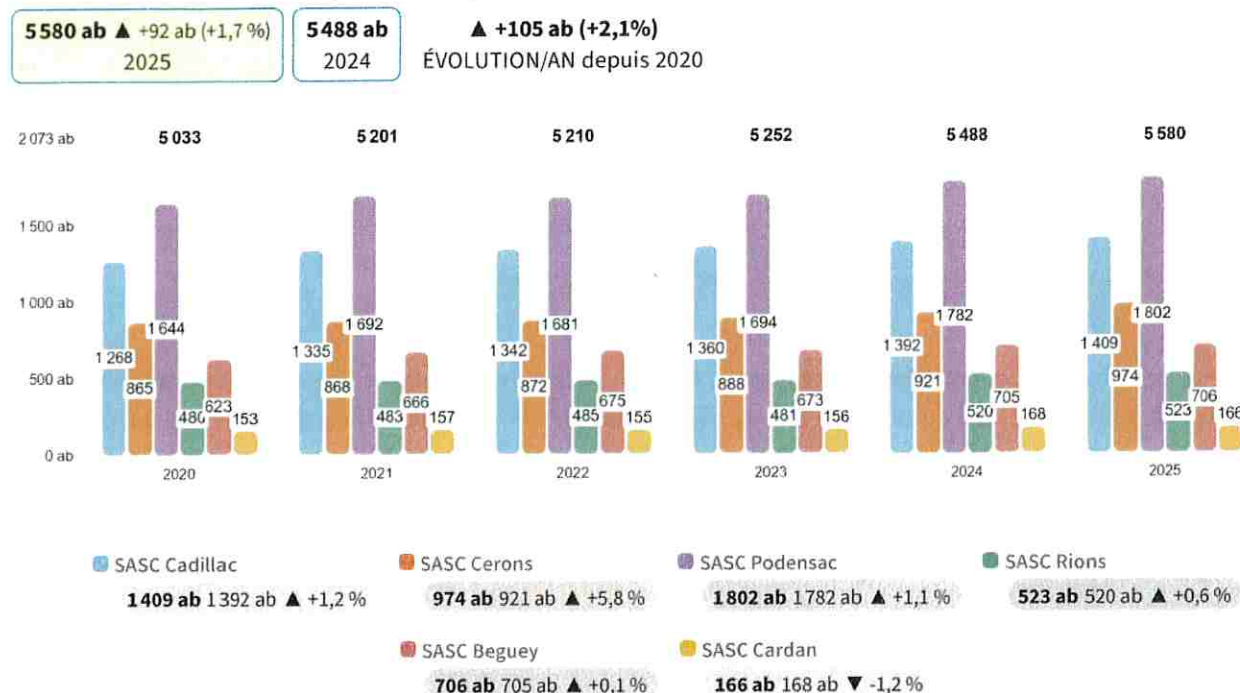
COMMUNE	NOMBRE D'ABONNÉS		TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (%)	POPULATION MUNICIPALE	ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	AU SERVICE D'EAU POTABLE			
Cadillac	1 409	1 530	92,09 %	2 670	2 459
Cérons	974	1 069	91,11 %	2 126	1 937
Podensac	1 401	1 484	94,41 %	3 269	3 086
Virelade	401	536	74,81 %	1 124	841
Béguey	669	696	96,12 %	1 308	1 257
Laroque	37	162	22,84 %	285	65
Rions	523	817	64,01 %	1 470	941
Cardan	166	245	67,76 %	510	346
TOTAL DU SERVICE	5 580	6 539	85,33 %	12 762	10 932

1.4 Nombre d'abonnés

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

VP.056 Nombre d'abonnés par SASC (Système d'assainissement collectif)



Nombre d'abonnés

DÉTAIL PAR SASC ET PAR COMMUNE	2025	2024	VARIATION
Total SASC Cadillac	1409	1392	+1.2%
Nombre d'abonnés commune de Cadillac	1409	1392	+1.2%
Total SASC Cérons	974	921	+5.8%
Nombre d'abonnés commune de Cérons	974	921	+5.8%
Total SASC Podensac	1802	1782	+1.1%
Nombre d'abonnés commune de Podensac	1401	1384	+1.2%
Nombre d'abonnés commune de Virelade	401	398	+0.8%
Total SASC Bégué	706	705	+0.1%
Nombre d'abonnés commune de Bégué	669	668	+0.1%
Nombre d'abonnés commune de Laroque	37	37	+0.0%
Total SASC Rions	523	520	+0.6%
Nombre d'abonnés commune de Rions	523	520	+0.6%
Total SASC Cardan	166	168	-1.2%
Nombre d'abonnés commune de Cardan	166	168	-1.2%
TOTAL DU SERVICE	5580	5488	+1.7%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

VP.124 Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif

6 539 ab ▲ +100 ab (+1,6 %) 2025	6 439 ab 2024	▲ +52 ab (+0,8%) ÉVOLUTION/AN depuis 2021
--	-------------------------	--

1.4.1 Densité linéaire d'abonnés

Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement)

VP.228 Densité linéaire d'abonnés

57,68 ab/km ▲ +0,96 ab/km (+1,7 %) 2025	56,72 ab/km 2024	▲ +0,74 ab/km (+1,4%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
---	----------------------------	---

Nombre d'habitants par abonnés

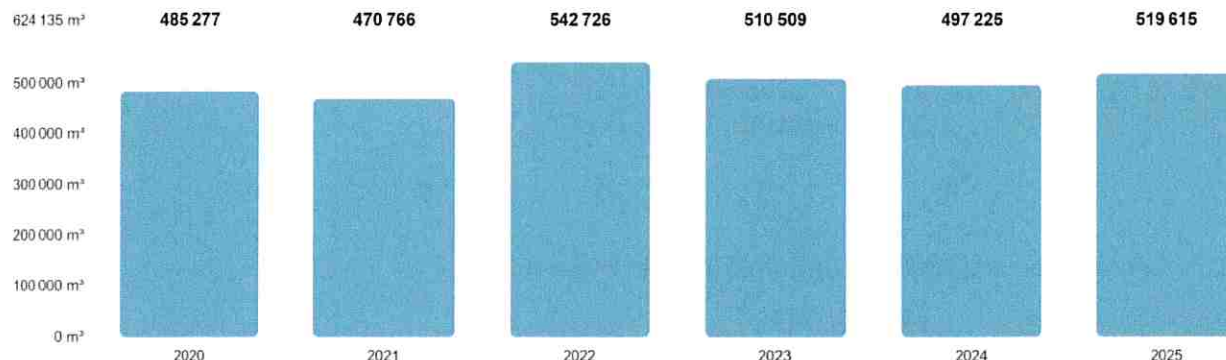
VP.229 Ratio habitants par abonnés

1,95 hab/ab ▼ -0,04 hab/ab (-2,0 %) 2025	1,99 hab/ab 2024	▼ -0,01 hab/ab (-0,6%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
--	----------------------------	--

1.5 Volumes facturés (VP.068)

VP.068 Volume facturé

519 615 m³ ▲ +22 390 m ³ (+4,5 %) 2025	497 225 m³ 2024	▲ +6 681 m ³ (+1,4%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
--	--------------------------------------	---



1.6 Détail des imports et exports d'effluents

Sans objet.

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique.

D.202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements

9 (+0,0 %)
20259
2024

▲ +0 (+2,4%)

ÉVOLUTION/AN depuis 2020

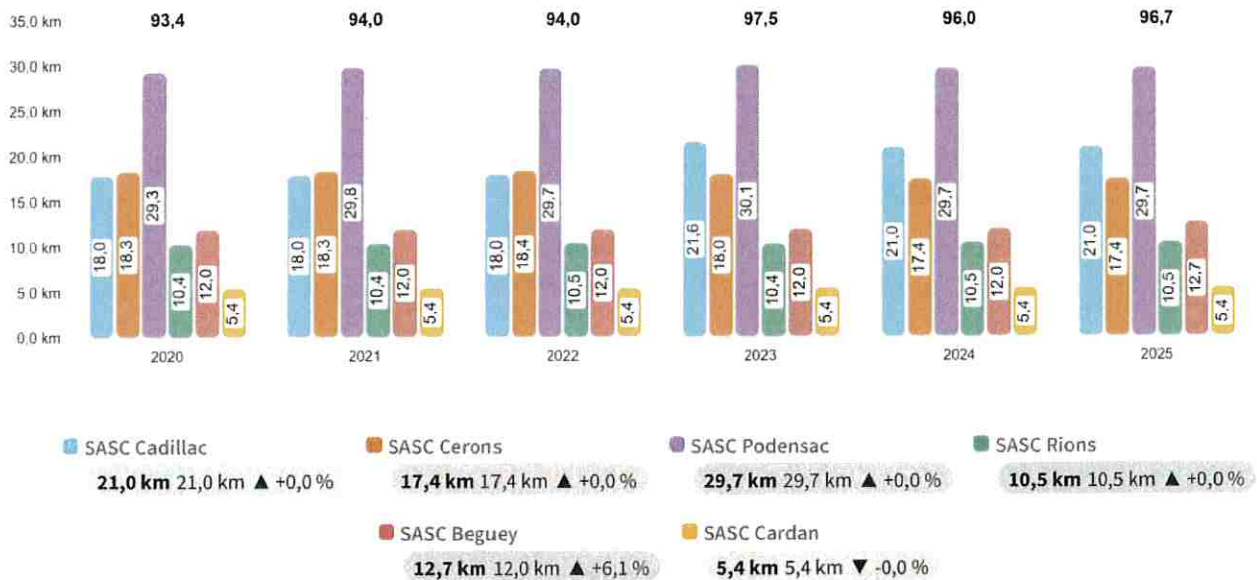
1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

VP.077 Linéaire de réseau hors branchements par système d'assainissement collectif

96,7 km ▲ +0,7 km (+0,8 %)
202596,0 km
2024

▲ +0,7 km (+0,7%)

ÉVOLUTION/AN depuis 2020



VP.200 Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)

96,51 km ▲ +0,73 km (+0,8 %)
202595,78 km
2024

▲ +0,66 km (+0,7%)

ÉVOLUTION/AN depuis 2020

VP.199 Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)

0,24 km (+0,0 %)
20250,24 km
2024

+0,00 km (+0,0%)

ÉVOLUTION/AN depuis 2020

1.8.1 Postes de relevage

Nombre de postes de relevage

52 (+0,0 %)
202552
2024

+0 (+0,0%)

ÉVOLUTION/AN depuis 2020

Code	Commune	Situation géographique	Débit pompe de refoulement 1 (m³/h) Tarage 2025	Débit pompe de refoulement 2 (m³/h) Tarage 2025	Puissance souscrite EDF (kW)			
------	---------	------------------------	---	---	------------------------------	--	--	--

Système d'assainissement collectif de Cadillac

PR ancienne STEP Basse Combe	Cadillac	Bassecombes	42,4	24,9	42	Oui	2	Non
PR Citram	Cadillac	Citram	24,9	27,4	42	Oui	2	Non
PR Jeanne d'Arc	Cadillac	Jeanne d'Arc	11,3	-	6	Oui	2	Non
PR Le Port	Cadillac	Le Port	10,9	10,9	6	Oui	2	Non

Système d'assainissement collectif de Cérons

PR Niot	Cérons	Le Niot	24,7	20,7	6	Oui	2	Non
PR Rousseau	Cérons	Rousseau	29,2	21,7	6	Oui	2	Non
PR La Pire	Cérons	La Pire	20,3	22,2	6	Oui	2	Non
PR Chantemerle	Cérons	Chantemerle	12,9	12,9	6	Oui	2	Non
PR ZAC	Cérons	Zone d'activité	18,8	-	6	Oui	2	Non
PR L'Epiney	Cérons	L'Epiney	21,5	14,3	18	Oui	2	Non
PR Barreyre	Cérons	Barreyre	11,5	17,1	9	Oui	2	Non
PR La Hourcade	Cérons	La Hourcade	18,5	22,2	6	Oui	2	Non
PR La Brune La	Cérons	La Gare	5,4	6,8	6	Oui	2	Non
PR Le Bourg	Cérons	Le Bourg (écoles)	44,3	37,5	6	Oui	2	Non
PR Menaut	Cérons	Impasse Menaut	20,7	20,7	6	Oui	2	Non
PR Cap de Mouche	Cérons	Cap de Mouche	15,3	15,1	6	Oui	2	Non

Système d'assainissement collectif de Béguey

PR Basse Roque	Laroque	Basse Roque	9,5	8,1	9	Oui	2	Non
PR Fermis	Laroque	Fermis	8,4	-	6	Non	1	Non
PR Clos du Pin	Béguey	Clos du Pin	24,7	35,6	6	Oui	2	Non
PR Les Capots	Béguey	Les Capots	6,8	25,8	12	Oui	2	Oui (capteur)
PR La Conche	Béguey	La Conche	27,73	20,5	6	Oui	2	Non
PR Boisson	Béguey	Boisson	7,2	8,4	6	Oui	2	Non
PR Eglise Béguey	Béguey	Rue de l'Eglise	8	7,1	6	Oui	2	Non

Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

Code	Commune	Situation géographique	Débit pompe de refoulement 1 (m³/h) Tarage 2025	Débit pompe de refoulement 2 (m³/h) Tarage 2025	Puissance souscrite EDF (kW)			
------	---------	------------------------	--	--	------------------------------	--	--	--

Système d'assainissement collectif de Cardan

PR Mouleyre 1	Cardan	Mouleyre 1	7,2	8,1	6	Oui	2	Non
PR Mouleyre 2	Cardan	Mouleyre 2	12,2	8,1	6	Oui	2	Non
PR Vic	Cardan	Vic	12,2	14,9	6	Oui	2	Non
PR Mairie	Cardan	Mairie	17,1	20,3	12	Oui	2	Non
PR Hourcat	Cardan	Hourcat	24,3	20,3	18	Oui	2	Non
PR Damanieu	Cardan	Damanieu	17,7	19,1	9	Oui	2	Non

Système d'assainissement collectif de Podensac

PR Ferbos	Podensac	Lotissement Ferbos	11,5	5,4	18	Oui	2	Non
PR Mayne	Podensac	Le Mayne	18,3	17	9	Oui	2	Non
PR Imp. Des Cabannes	Podensac	Impasse des Cabannes	24,9	29,7	6	Oui	2	Non
PR Toulouse Lautrec	Podensac	Rue Toulouse Lautrec	17,2	-	6	Oui	2	Non
PR Salan	Podensac	Rue Salans	15,1	32,4	6	Oui	2	Non
PR Super U	Podensac	Super U	7,6	11,9	6	Oui	2	Non
PR Paillaou	Podensac	Rue Paillaou	9,5	13,6	9	Oui	2	Non
PR Brouquet	Podensac	Brouquet	5,4	28,5	9	Oui	2	Non
PR Languilley	Virelade	L'Anguilley	4,5	5,8	6	Oui	2	Non
PR Lavoit	Virelade	Le Lavoit	16,3	15,6	6	Oui	2	Non
PR L'Ailey	Virelade	Rue de l'Ailey	15,5		6	Oui	2	Non
PR Gaston	Virelade	Rue Gaston	13,6	12,2	6	Oui	2	Non
PR Salle des fêtes	Virelade	Bourg Salle des Fêtes	16,5	13,8	6	Oui	2	Non

Système d'assainissement collectif de Rions

PR Mengeonne	Rions	Mengeonne	6,1	6	6	Oui	2	Non
PR Artigaux	Rions	Artigaux	17,7	-	6	Oui	1	Non
PR Dagoisses	Rions	Dagoisses	15,3	14,9	6	Oui	2	Non
PR Arriou	Rions	Arriou	17,6	16,3	6	Oui	2	Non
PR Place d'Armes	Rions	Place d'Armes	27,1	32,6	9	Oui	2	Oui (capteur)
PR Avenue Cardez	Rions	Avenue Cardez	8,8	17,7	6	Oui	2	Non
PR Geres	Rions	Place de Geres (mairie)	22,1	17,3	6	Oui	2	Non
PR Bouit	Rions	Bouit	11,5	14,2	6	Oui	2	Non
PR Bourg Rions	Rions	Emilie Brandier (Versailles)	27,3	-	6	Oui	1	Non
PR Step Rions	Rions	Step Rions	29,8	23,7	6	Oui	2	Oui (capteur)

1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

Caractéristiques générales Code Sandre de la station : 0533081V004					
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)				
File boues	Lits plantés de roseaux				
Date de mise en service	FEVRIER 2014				
Commune d'implantation	CADILLAC (33081)				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4 500				
Charge nominale DBO5	270 kg/j				
Charge nominale DCO	540 kg/j				
Débit de référence journalier admissible en m³/j	675 m3/J				
Prescriptions de rejet					
Soumise à	☑ Autorisation en date du	09/11/2018			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
	Nom du milieu récepteur	EUILLE			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement	Valeurs rédhitoires
DBO ₅	25	☑ et	☑ ou	70%	50 mg(O2)/l
DCO	125	☑ et	☑ ou	75%	250 mg(O2)/l
MES	35	☑ et	☑ ou	90%	85 mg/l

Date	MES		DCO		DBO ₅		NK		NGL		Pt	
	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt
	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
20/01/2025	2,8	98,25	31	94,54	3	98,55	3,4	95,66	18,8	76,01	8,22	-10,25
19/02/2025	3,9	99,05	28	96,72	3	99,09	14,9	81,9	15,7	80,93	2,34	75,09
10/03/2025	3,5	96,13	27	94,22	3	98,44	22,9	62,27	24,02	60,43	1,05	82,6
06/04/2025	7,1	96,13	30,3	92,72	6	96,19	1,6	96,92	41,6	19,81	2,74	48,29
23/05/2025	9,9	97,85	50	94,15	3	99,13	36,2	68,64	44	61,88	0,5	95,69
11/06/2025	6,1	98,6	32	96,14	3	98,98	7,8	92,38	9,6	90,63	1,17	88,42
24/07/2025	2,9	96,48	25	86,5	3	96,48	7,5	78,91	11,66	67,21	6,49	-110,49
05/08/2025	2,5	98,48	21	94,47	3	97,99	1,6	97,35	3,37	94,42	5,85	-2,75
02/09/2025	2,4	98,52	39	91,23	3	97,84	20,1	75,34	21,4	73,75	5,44	28,28
02/10/2025	4	99,24	25	97,67	3	99,32	5,5	94,89	6,15	94,29	0,97	92,59
25/11/2025	5,7	97,29	26	96,21	3	98,35	3	97,11	9,4	90,94	7,59	13,64
11/12/2025	5,1	97,69	41	96,18	3	99,3	3,6	96,84	6,1	94,65	10,6	19,18



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

Caractéristiques générales Code Sandre de la station : 053332

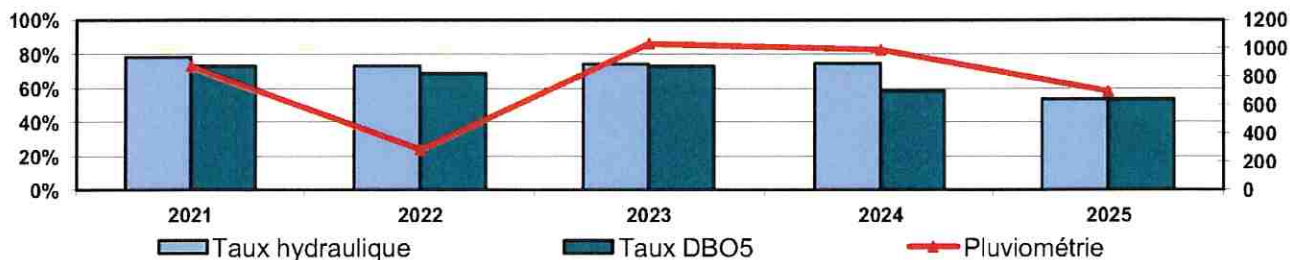
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible consommation d'énergie)
Date de mise en service	11/02/2013
Commune d'implantation	PODENSAC (33327)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4 000
Débit de référence journalier admissible en m³/j	600 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	11/02/2013 (AP n°SEN/2013/02/11-13)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
	Nom du milieu récepteur	GARONNE			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet	et / ou	Rendement	Valeurs réductrices	
DBO ₅	25 mg/l	et	90%	50 mg/l	
DCO	125 mg/l	et	95%	250 mg/l	
MES	35 mg/l	et	90%	85 mg/l	

Date	MES		DCO		DBO ₅		NK		NGL		Pt	
	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt
	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
20/01/2025	47	87,79	73	91,98	7	97,89	29,6	73,16	30,4	72,44	4,6	61,14
19/02/2025	18	96,18	50	96,31	8	98,77	48,1	55,39	48,1	55,39	3,93	67,43
10/03/2025	16	94,53	64	87,8	9	96,05						
06/04/2025	39	85,81	150	76,18	22	82,91						
23/05/2025	13	95,88	49	94,44	6	97,71						
11/06/2025	65	37,73	146	66,82	54	74,2						
24/07/2025	20	95,57	47	94,91	8	97,59						
05/08/2025	13	97,51	50	96,29	6	98,59	29	76,16	29,11	76,07	5	57,85
09/09/2025	18	96,65	50	92,06	7	96,71						
24/09/2025	20	92,07	53	88,75	8	97,1	42,9	41,66	43,01	41,51	3,26	63,18
02/10/2025	18	85,71	48	82,24	7	93,3	45,1	-67,2	45,14	-67,34	3,14	-0,56
25/11/2025	13	89,2	35	93,65	5	97,29						
11/12/2025	43	74,94	37	94,96	8	97,14						

Evolution des taux de charges entrantes



Le fonctionnement de la station ne permet pas d'abattre la pollution: **DBO₅ : 1 valeur réductrice** le 11/06/2025. **DCO : 1 non-conformité** le 11/06/2025. **MES : 4 non-conformités** les 20/01, 06/04, 11/06 et 11/12/2025.

La mise en service de la nouvelle station d'épuration remplaçant celle-ci est prévu 1^{er} semestre 2026

Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

Caractéristiques générales Code Sandre de la station : 05330

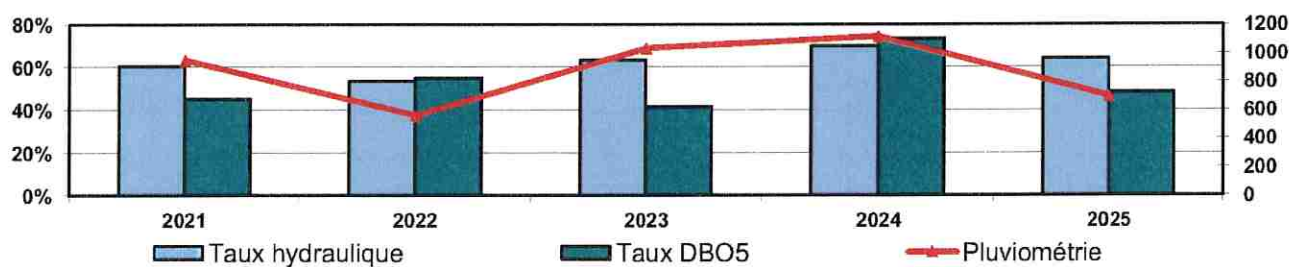
Filière de traitement	Filtres Plantés de Roseaux
Date de mise en service	01/01/2009
Commune d'implantation	BEGUEY (33040)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 650
Débit de référence journalier admissible en m³/j	247 m³/j

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet	☑ Déclaration en date du	04/05/2007			
	Type de milieu récepteur	Estuaire (dont étang salé)			
	Nom du milieu récepteur	GARONNE			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement	Valeurs réductrices	
DBO ₅	35	☑ et ☑ ou	60 %	70 mg(O ₂)/l	
DCO	200	☑ et ☑ ou	60 %	400 mg(O ₂)/l	
MES		☑ et ☑ ou	50 %	85 mg/l	

Date	MES		DCO		DBO ₅		NK		NGL		Pt	
	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt
	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
Février	4,6	99.55	58.4	96.72	5	99.29	3	98.59	60.08	71.68	5.78	73.67
Octobre	5.2	99.6	25	98.96	3	99.67	2.8	99.27	55.93	85.4	9.33	72.88

Evolution des taux de charges entrantes



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

Caractéristiques générales Code Sandre de la station : 05333

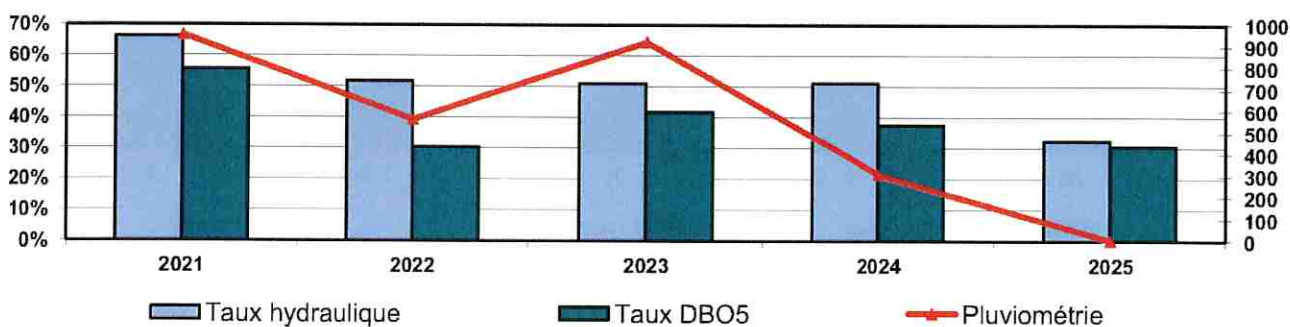
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très
Date de mise en service	01/01/2005
Commune d'implantation	Rions (33355)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 500
Débit de référence journalier admissible en m³/j	225 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du ...	01/09/2016			
	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
Milieu récepteur du rejet	Nom du milieu récepteur	Garonne			
Polluant autorisé	Concentration rejet (mg/l)	et / ou		Rendement	Valeurs réductrices
DBO ₅	35	et	ou	60%	85 mg/l
DCO	200	et	ou	60%	400 mg(O ₂)/l
MES	85	et	ou	50%	85 mg/l

Date	MES		DCO		DBO ₅		NK		NGL		Pt	
	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt
	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
Février	7,2	97,44	26	94,11	3	97,92	2,1	96,49	18.95	68.32	6.24	
Octobre	4,1	99,35	31	96,96	3	98,88	2,5	97,37	3.89	95.91	7.26	50.68

Evolution des taux de charges entrantes



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

Caractéristiques générales Code Sandre de la station : 0533098V001

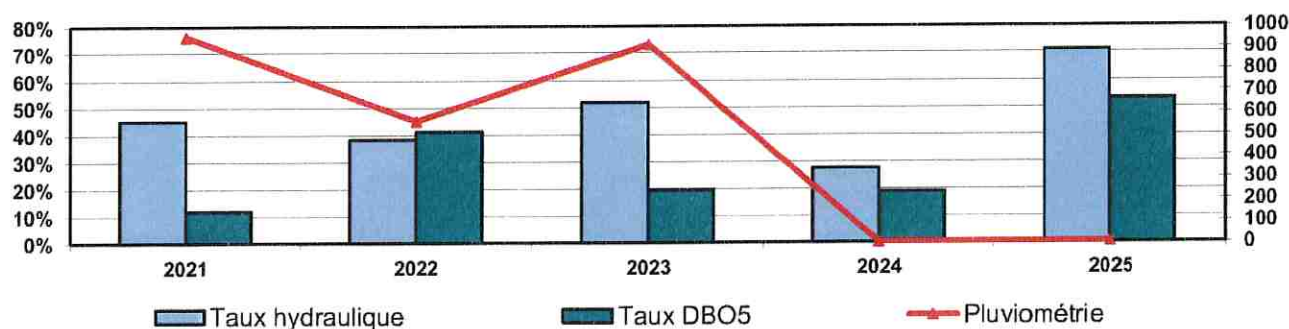
Filière de traitement	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/2015
Commune d'implantation	CARDAN (33098)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	600
Débit de référence journalier admissible en m³/j	90m³/j

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet	☒ Déclaration en date du	27/02/2007			
	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
	Nom du milieu récepteur	L'Artolie			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement	Valeurs réductrices
DBO ₅	25	☒ et	☒ ou	94%	70 mg(O ₂)/l
DCO	90	☒ et	☒ ou	88%	400 mg(O ₂)/l
MES	35	☒ et	☒ ou	94%	85 mg/l

Date	MES		DCO		DBO ₅		NK		NGL		Pt	
	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt	S	Rdt
	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
Février	8.3	95.46	66	95.9	3	98.3	0.9	97.88	53.9		5.14	

Evolution des taux de charges entrantes

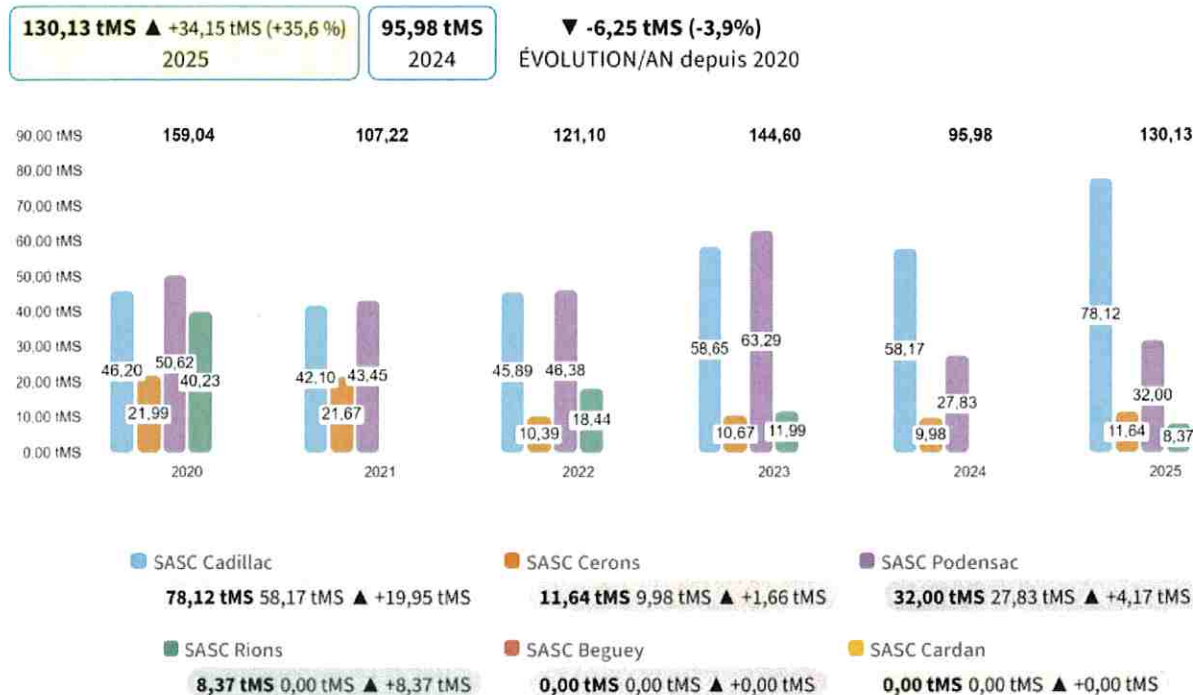


1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épu

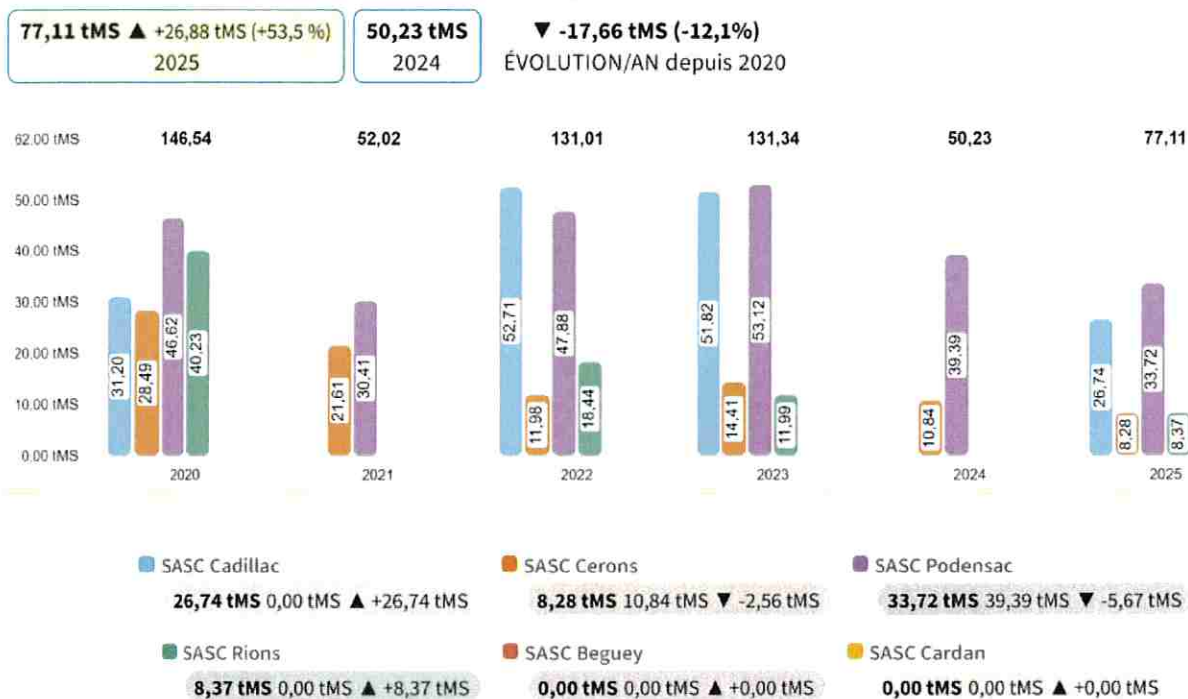
Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

L'indicateur mesure pour l'ensemble des stations d'épuration du service d'assainissement, la quantité des boues évacuées de la station ou incinérées sur site entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N

Quantité totale de boues produites par système d'assainissement collectif



VP.208 Quantité totale de boues évacuées par système d'assainissement collectif



D.203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)



2 Tarification de l'assainissement et recette

2.1 Modalités de tarification

2.1.1 Tarification de l'assainissement collectif

FRAIS D'ACCÈS AUX SERVICES

TARIFS APPLICABLES (EN €)

	AU 01/01/2025	AU 01/01/2026	VARIATION
Frais d'accès au service pour un usager non abonné au service d'eau potable	46,63	44,42	-4.7%
Coût du contrôle de conformité d'un branchement neuf	126,57	120,56	-4.7%
Coût du contrôle de conformité d'un branchement existant (ex : vente immobilière)	126,57	120,56	-4.7%
Frais de déplacement d'un agent	53,29	50,76	-4.7%

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

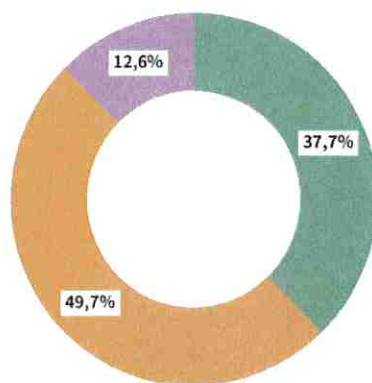
Pour les abonnés dont la consommation est inférieure à 5000m³/an, les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

annuelle ✓ semestrielle trimestrielle quadrimestrielle

et la facturation est effectuée avec une fréquence:

annuelle semestrielle ✓ trimestrielle quadrimestrielle

Répartition de la facture annuelle d'assainissement collectif



VP.177 Montant HT de la facture 120m³ revenant au délégataire 136,04 € HT/120m³ 142,82 € HT/120m³ ▼ -6,78 € HT/120m³ VP.178 Montant HT de la facture 120m³ revenant aux collectivités 179,40 € HT/120m³ 177,00 € HT/120m³ ▲ +2,40 € HT/120m³

VP.179 Montant total des taxes et redevances de la facture 120m³ 45,40 €/120m³ 45,84 €/120m³ ▼ -0,44 €/120m³

TARIFICATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PRIX AU 1ER JANVIER - TOUTES CATEGORIES D'ABONNES

Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

Part de la collectivité

PART FIXE (€ HT/AN)

Montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	39,00	39,00	+0.0 %
Montant HT de la part fixe gros consommateur 5 000 à 9 999 m3/an	2 730,00	2 925,00	+7.1 %
Montant HT de la part fixe gros consommateur 10 000 à 24 999 m3/an	3 900,00	4 290,00	+10.0 %
Montant HT de la part fixe gros consommateur >= 25 000 m3/an	15 210,00	15 210,00	+0.0 %

PART PROPORTIONNELLE (€ HT/M³)

Montant HT de la part variable/m3 revenant à la collectivité	1,1500	1,1700	+1.7 %
Montant HT de la part variable/m3 gros consommateur 5 000 à 9 999 m3/an	1,6675	1,7550	+5.2 %
Montant HT de la part variable/m3 gros consommateur 10 000 à 24 999 m3/an	1,8400	1,9890	+8.1 %
Montant HT de la part variable/m3 gros consommateur >= 25 000 m3/an	2,0125	2,0475	+1.7 %

Part du délégataire

PART FIXE (€ HT/AN)

Montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	41,30	39,34	-4.7 %
Montant HT de la part fixe gros consommateur 5 000 à 9 999 m3/an	41,30	39,34	-4.7 %
Montant HT de la part fixe gros consommateur 10 000 à 24 999 m3/an	41,30	39,34	-4.7 %
Montant HT de la part fixe gros consommateur >= 25 000 m3/an	41,30	39,34	-4.7 %

PART PROPORTIONNELLE (€ HT/M³)

Montant HT de la part variable/m3 revenant au délégataire	0,8460	0,8058	-4.8 %
Montant HT de la part variable/m3 gros consommateur 5 000 à 9 999 m3/an	0,8460	0,8058	-4.8 %
Montant HT de la part variable/m3 gros consommateur 10 000 à 24 999 m3/an	0,8460	0,8058	-4.8 %
Montant HT de la part variable/m3 gros consommateur >= 25 000 m3/an	0,8460	0,8058	-4.8 %

Taxes et redevances

TAXES

Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10,00 %	10,00 %	+0.0 %
---	---------	---------	--------

REDEVANCES

Agence de l'eau - redevance performance des réseaux d'assainissement	0,1050	0,1050	+0.0 %
Voies Navigables de France (VNF) - rejets	0,0000	0,0000	+0.0 %
Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	0,0000	0,0000	+0.0 %

2.1.2 Tarification Taxe Participation au Fonctionnement de l'Assainissement Collectif

Taxe créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012

La délibération fixant les tarifs pour la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) consultable sur le site internet du syndicat

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 12/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs pour la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) (consultable sur le site internet du syndicat)

(https://www.sieades2rives.fr/docs/deliberations/particulieres/2022_PFAC_DetAD.pdf)

Montant de la taxe de Participation à l'assainissement collectif (base TTC)

2 186 € ▲ +64 € (+3,0 %)
2025

2 122 €
2024

▲ +155 € (+13,2%)
ÉVOLUTION/AN depuis 2020

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Tarifs applicables au 1^{er} janvier de l'année N+1 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an):

FACTURE TYPE ASSAINISSEMENT 120 M³/AN

EN EUROS - ABONNÉ DOMESTIQUE - AU 1^{ER} JANVIER

AU 01/01/2025

AU 01/01/2026

VARIATION

PART DE LA COLLECTIVITÉ

Part fixe annuelle	39,00	39,00	+0.0%
Part proportionnelle	138,00	140,40	+1.7%
Sous-total collectivité	177,00	179,40	+1.4%

PART DU DÉLÉGATAIRE

Part fixe annuelle	41,30	39,34	-4.7%
Part proportionnelle	101,52	96,70	-4.8%
Sous-total délégataire	142,82	136,04	-4.8%

TAXES ET REDEVANCES

Agence de l'eau - redevance performance des réseaux d'assainissement	12,60	12,60	+0.0%
Voies Navigables de France (VNF) - rejets	0,00	0,00	+0.0%
Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	0,00	0,00	+0.0%
TVA 10%	33,24	32,80	-1.3%
Total taxes et redevances	45,84	45,40	-1.0%
Total prix 120 m³	365,66	360,84	-1.3%
Prix TTC au m³	3,05	3,01	-1.3%

▲ +0,10 €/m³ (+4,2%)
ÉVOLUTION/AN depuis 2021

- Prix SIEA des 2 Rives
- Moyenne nationale
 - *(2025) 2,29 €/m³ 2,32 €/m³ ▼ -0,03 €/m³
- Moyenne départementale
 - *(2025) 3,23 €/m³ 3,31 €/m³ ▼ -0,08 €/m³

▲ +36381 € (+2,8%)
ÉVOLUTION/AN depuis 2020

-7.0%

RECETTES DE L'EXPLOITANT

EN EUROS - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE

Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

202

REDEVANCES

Redevance eaux usées usage domestique	598 154 €	638 693 €	+6.8 %
(dont abonnements)	201 532 €	225 035 €	+11.7 %
(dont Part Variable)	396 622 €	413 658 €	+4.3 %
Redevance modernisation des réseaux	120 393 €	0 €	-100.0 %
TOTAL RECETTES FACTURATION DÉLEGATAIRE (A)	718 547 €	638 693 €	-11.1 %
AUTRES RECETTES			
Recettes liées aux travaux	60 426 €	50 247 €	-16.8 %
Produits accessoires	44 696 €	47 459 €	+6.2 %
TOTAL AUTRES RECETTES DÉLEGATAIRE	105 122 €	97 706 €	-7.1 %
TOTAL RECETTES DÉLEGATAIRE :	823 669 €	736 399 €	-10.6 %

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

P.201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

85,33 % ▲ +0,10 % (+0,1 %)	85,23 %	▲ +0,77 % (+0,9%)
2025	2024	ÉVOLUTION/AN depuis 2021

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées s'appuie sur la **connaissance du patrimoine**, à partir du plan des réseaux (**partie A**), de son inventaire (**partie B**) et sur l'état de connaissance des ouvrages (**partie C**).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessus.

INDICE P202.2B

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE - SCORE SUR 120 POINTS

Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

NB. POIN

PARTIE A · Plan des réseaux (15 points)

VP.250 Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage) et des dispositifs d'autosurveillance du réseau (10 points)	10	Oui	10
VP.251 Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (5 points)	5	Oui	5
TOTAL PARTIE A	15		15

PARTIE B · Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)

VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (0 ou 10 pts en fonction de cet item et des 2 ci-dessous)	10	Oui	10
VP.253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5	80,0 %	3
VP.254 Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	—	Oui	cond.
VP.255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	70,0 %	12
TOTAL PARTIE B	30		25
TOTAL PARTIES A + B	45		40

PARTIE C · Autres éléments de connaissance et de gestion (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	15	70,0 %	12
VP.257 Localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, deversoirs d'orage....) (10 points)	10	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport d'eaux usées (10 points)	10	Oui	10
VP.259 Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10	Oui	10
VP.260 Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement....) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10	Oui	10
VP.261 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10	Non	0
VP.262 Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	Non	0
TOTAL PARTIE C	75		52

TOTAL — Indicateur P202.2B

120

92

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Conformité de la collecte des effluents

OUVRAGE D'ÉPURATION	CHARGE ENTRANTE EN DBO5	2024	2025	VARIATION
	2025 (KG DBO5/J)			
STEP Cadillac 4500 Eq/Hab	122,8	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Cérons 2000 Eq/Hab	64,2	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Podensac 4000 Eq/Hab	128	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Béguey 1650 Eq/Hab	47,8	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Rions 1500 Eq/Hab	26,9	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Cardan 600 Eq/Hab	19,1	100 %	100 %	+0,0 %

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales

100 % (+0,0 %)	100 %	+0 % (+0,0%)
2025	2024	ÉVOLUTION/AN depuis 2020

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Conformité des équipements d'épuration

OUVRAGE D'ÉPURATION	CHARGE ENTRANTE EN DBO5	2024	2025	VARIATION
	2025 (KG DBO5/J)			
STEP Cadillac 4500 Eq/Hab	122,8	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Cérons 2000 Eq/Hab	64,2	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Podensac 4000 Eq/Hab	128	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Béguey 1650 Eq/Hab	47,8	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Rions 1500 Eq/Hab	26,9	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Cardan 600 Eq/Hab	19,1	100 %	100 %	+0,0 %

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales

100 % (+0,0 %)	100 %	+0 % (+0,0%)
2025	2024	ÉVOLUTION/AN depuis 2020

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'

Conformité des performances des ouvrages

OUVRAGE D'ÉPURATION	CHARGE ENTRANTE EN DBO5 2025 (KG DBO5/J)	2024	2025	VARIATION
STEP Cadillac 4500 Eq/Hab	122,8	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Cérons 2000 Eq/Hab	64,2	0 %	0 %	+0,0 %
STEP Podensac 4000 Eq/Hab	128	100 %	0 %	-100,0 %
STEP Béguéy 1650 Eq/Hab	47,8	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Rions 1500 Eq/Hab	26,9	100 %	100 %	+0,0 %
STEP Cardan 600 Eq/Hab	19,1	100 %	100 %	+0,0 %

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

P205.3 Conformité des performances des ouvrages aux prescriptions nationales

53 % ▼ -33 % (-38,7 %) 2025	86 % ▼ -12 % (-11,9%) 2024	ÉVOLUTION/AN depuis 2020
--------------------------------	-------------------------------	--------------------------

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les 2 conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- Les boues sont évacuées en filaire agréée pour compostage.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$

P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes

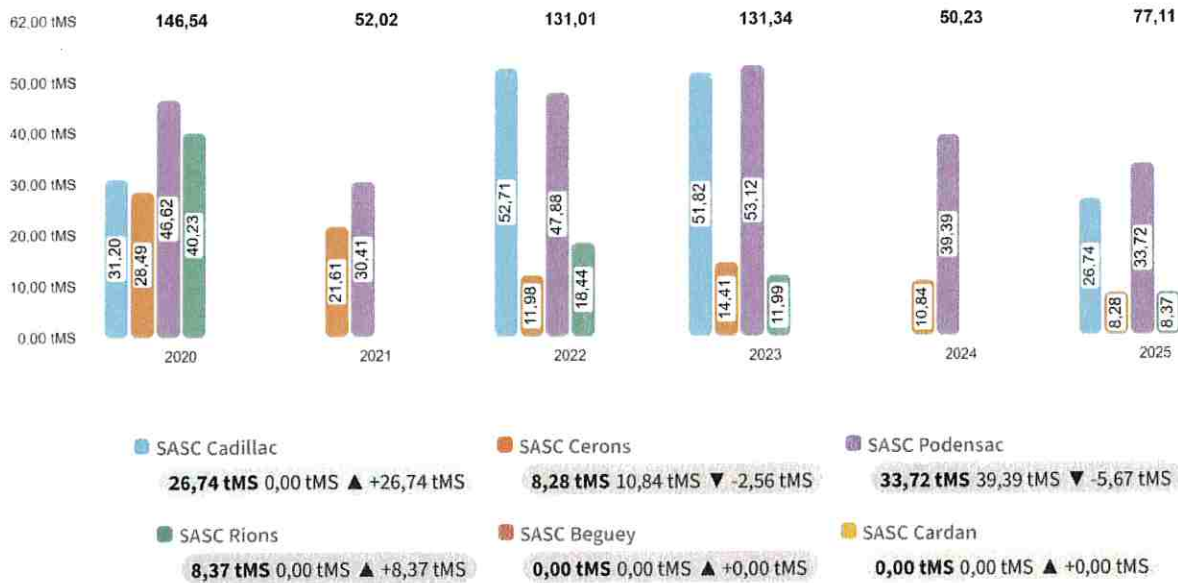
100 % (+0,0 %) 2025	100 % +0 % (+0,0%) 2024	ÉVOLUTION/AN depuis 2020
------------------------	----------------------------	--------------------------

VP.209 Quantité de boues admises par une filière conforme

77,11 tMS ▲ +26,88 tMS (+53,5 %)
2025

50,23 tMS
2024

▼ -17,66 tMS (-12,1%)
ÉVOLUTION/AN depuis 2020



3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

0,00 nb/1000ab
2025

0,00 nb/1000ab
2024

—

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions

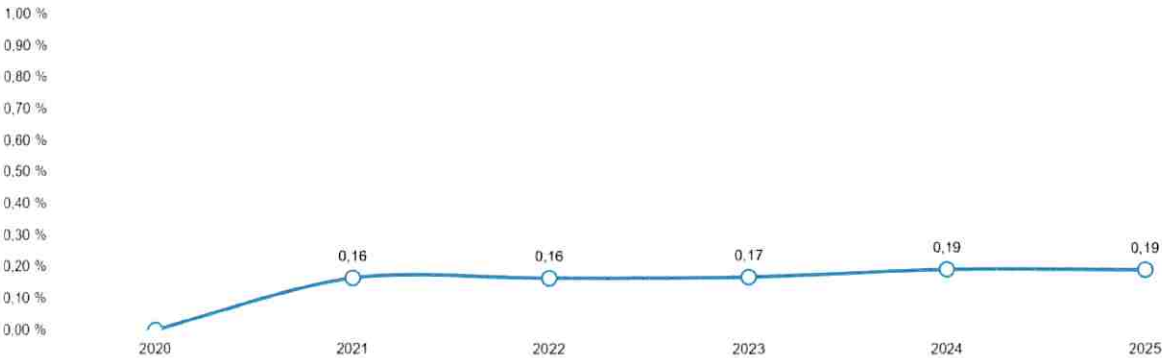
2,07 nb/100km ▲ +1,03 nb/100km (+98,5 %) 2025	1,04 nb/100km 2024	▼ -0,01 nb/100km (-0,1 %) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
--	-----------------------	---

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

0,19 % ▼ -0,00 % (-0,8 %) 2025	0,19 % 2024	—
-----------------------------------	----------------	---



taux moyen de renouvellement des réseaux = $\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

conformité des performances des équipements d'épuration = $\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} \times 100$

VP.176 Charge entrante en DBO5

408,80 kg DBO5/j ▼ -37,20 kg DBO5/j (-8,3 %) 2025	446,00 kg DBO5/j 2024	▼ -13,53 kg DBO5/j (-2,9%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
--	--------------------------	--

Autosurveillance réglementaire

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
 Reçu en préfecture le 31/08/2026
 Publié le
 ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

OUVRAGE D'ÉPURATION	CHARGE ENTRANTE EN DBO5 2025 (KG DBO5/J)	NOMBRE DE BILANS SUR 24 H RÉALISÉS DANS LE CADRE DE L'AUTOSURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE CONFORMES 2025	NOMBRE DE BILANS SUR 24 H RÉALISÉS DANS LE CADRE DE L'AUTOSURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE 2025	TAUX DE CONFORMITÉ DES BILANS RÉALISÉS 2025	TAUX DE CONFORMITÉ DES BILANS RÉALISÉS 2024
STEP Cadillac 4500 Eq/Hab	122,8	12	12	100 %	100 %
STEP Cérons 2000 Eq/Hab	64,2	5	12	42 %	42 %
STEP Podensac 4000 Eq/Hab	128	9	12	75 %	92 %
STEP Béguey 1650 Eq/Hab	47,8	2	2	100 %	100 %
STEP Rions 1500 Eq/Hab	26,9	2	2	100 %	100 %
STEP Cardan 600 Eq/Hab	19,1	2	2	100 %	100 %
TOTAL DU SERVICE	408,8	32	42	—	—

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité ≥ 2000 EH selon la formule suivante :

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

P254.3 Conformité des équipements d'épuration au regard de l'acte individuel

78 % ▼ -8 % (-9,1 %) 2025	86 % 2024	▼ -4 % (-3,8%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
-------------------------------------	---------------------	---

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

INDICE P255.3

CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL · SCORE SUR 120 POINTS

NB. POIN

VP.158 Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement	20	Oui	20
VP.159 Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	Oui	10
VP.160 Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	Oui	20
VP.161 Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	30	Oui	30
VP.162 Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10	Oui	10
VP.163 Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	Oui	10
VP.164 Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	Non	0
VP.165 Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	Non	0
TOTAL – Indicateur P255.3	120		100

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

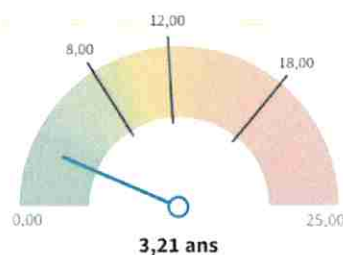
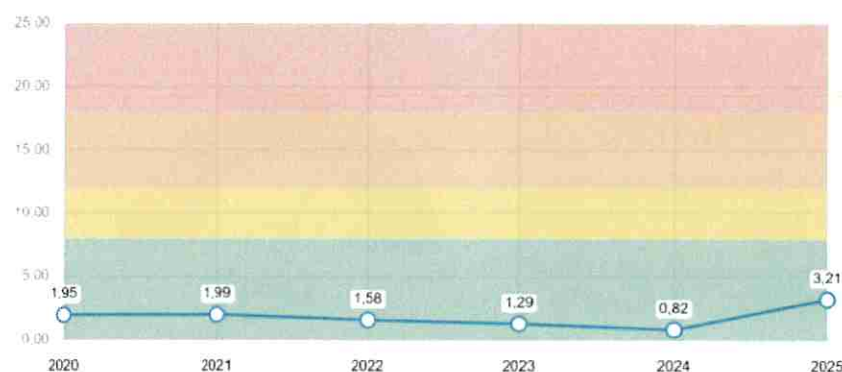
$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

3,21 ans ▲ +2,40 ans (+292,4 %)
2025

0,82 ans
2024

▲ +0,20 ans (+10,5%)
ÉVOLUTION/AN depuis 2020



— P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

■ Faible ■ Modéré ■ Elevé ■ Critique

VP.182 Encours total de la dette

2 654 338 € ▲ +1 808 361 € (+213,8 %) 2025	845 978 € ▲ +169 483 € (+10,5%) 2024	ÉVOLUTION/AN depuis 2020
--	--	--------------------------

VP.183 Épargne brute annuelle

825 798 € ▼ -206 870 € (-20,0 %) 2025	1 032 668 € ▲ +309 € (+0,0%) 2024	ÉVOLUTION/AN depuis 2020
---	---	--------------------------

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

VP.185 Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N

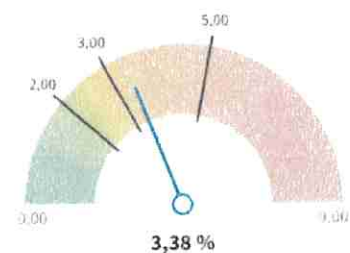
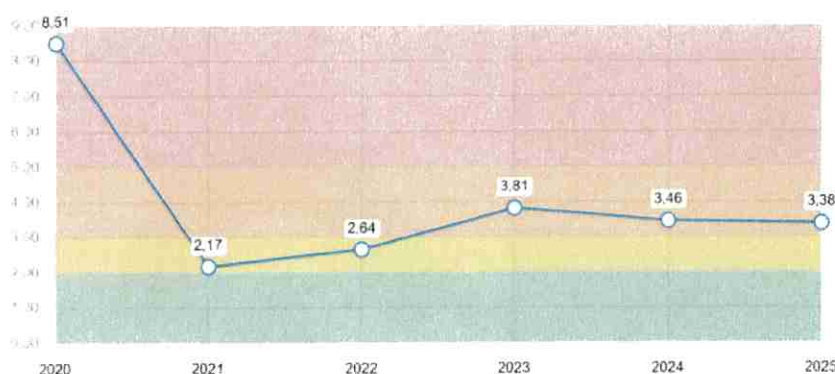
1 718 844 € TTC ▼ -144 967 € TTC (-7,8 %) 2025	1 863 811 € TTC ▲ +125 113 € TTC (+8,6%) 2024	ÉVOLUTION/AN depuis 2023
--	---	--------------------------

VP.268 Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1

58 155 € TTC ▼ -6333 € TTC (-9,8 %) 2025	64 488 € TTC ▼ -12 979 € TTC (-11,9%) 2024	ÉVOLUTION/AN depuis 2020
--	--	--------------------------

P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

3,38 % ▼ -0,08 % (-2,2 %) 2025	3,46 % ▼ -1,43 % (-16,8%) 2024	ÉVOLUTION/AN depuis 2020
--	--	--------------------------



—●— P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Faible Modéré Elevé Critique

3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

P258.1 Taux de réclamations

0,90 nb/1000ab ▼ -2,20 nb/1000ab (-71,1 %) 2025	3,10 nb/1000ab 2024	▼ -2,34 nb/1000ab (-33,6%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
---	-------------------------------	---

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers

DC.195 Montant financier HT des travaux engagés

4780717 € HT ▲ +4294343 € HT (+882,9 %) 2025	486374 € HT 2024	▲ +276572 € HT (+59,2%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
--	----------------------------	--

Recettes de subventions d'investissement

668240 € ▲ +668240 € 2025	0 € 2024	▲ +28894 € (+78,6%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
-------------------------------------	--------------------	--

4.2 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année de référence fait apparaître les valeurs suivantes :

VP.182 Encours total de la dette

2654338 € ▲ +1808361 € (+213,8 %) 2025	845978 € 2024	▲ +169483 € (+10,5%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
--	-------------------------	---

Remboursement capital de la dette

190640 € ▲ +16487 € (+9,5 %) 2025	174153 € 2024	▲ +796 € (+0,4%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
---	-------------------------	---

Remboursement intérêts de la dette

32719 € ▲ +15569 € (+90,8 %) 2025	17150 € 2024	▼ -472 € (-1,3%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
---	------------------------	---

4.3 Amortissements

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

Pour l'exercice, la dotation aux amortissements a été :

Dotation aux amortissements

474 401 € ▲ +72 € (+0,0 %)
2025

474 329 €
2024

▲ +7 980 € (+1,8%)
ÉVOLUTION/AN depuis 2020

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Travaux financés sur budget	N° Opération	3 201 331,72 €
travaux divers	400	280 849,25 €
Nouvelle step Podensac Virelade Cérons, pr , réseaux (solde)	420	2 520 482,47 €
Réhabilitation prétraitement STEP Cadillac sur Garonne	432	100 000,00 €
PR et réseaux rue poissonnière	434	170 000,00 €
Audit ASC - schéma dir	435	10 000,00 €
Renouvellement réseau proximité RPA	436	100 000,00 €
CAB Rions	438	10 000,00 €
CAB Cadillac	437	10 000,00 €

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet.

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

P207.0 Montant des actions de solidarité

0,0381 €/m ³ ▲ +0,0361 €/m ³ (+1802,9 %) 2025	0,0020 €/m ³ 2024	▲ +0,0007 €/m ³ (+135,1%) ÉVOLUTION/AN depuis 2020
--	---------------------------------	--

Le montant des abandons de créances pour l'année est de **19 776,00 € HTVA**

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES SISPEA

TABEAU DE BORD ANNUEL - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2024

2025

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 969	10 932
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9	9
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	50,23	77,11
D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1 (€/m ³)	3,05	3,01

INDICATEURS DE PERFORMANCE

P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	85,23%	85,33%
P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	92
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	100%	100%
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	100%	100%
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	86,40%	52,98%
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m ³)	0,0020	0,0381



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

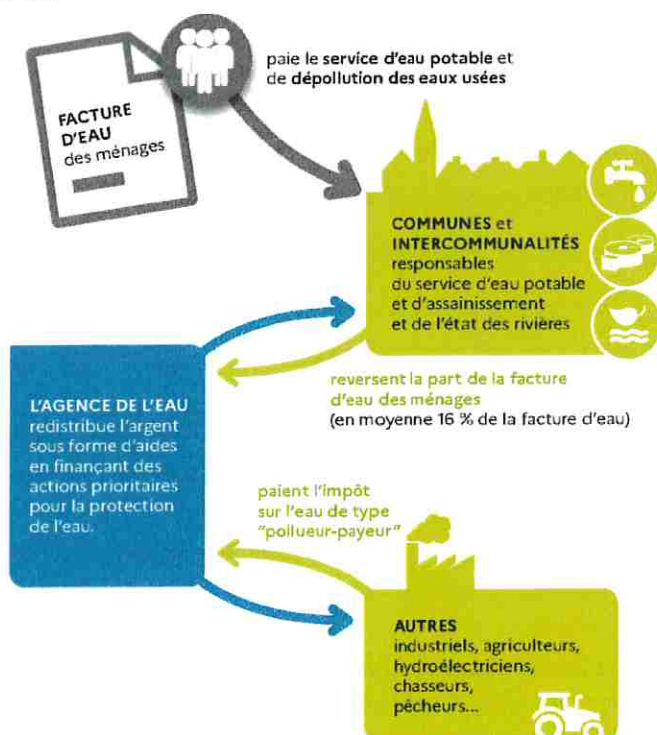
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,75 euros TTC/m³** dont **2,38€TTC/m³** pour l'eau potable et **2,37 €TTC/m³** pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISPEA 2023)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition avril 2026

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros, dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



1,95 €
de redevance de pollution payé par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



63,10 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



9,50 €
de redevance de pollution diffuse payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2025



1,60 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,70 €
de redevance de prélèvement payé par les irrigants



9,00 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



13,10 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



8,55 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors industrie et agriculture)



10,35 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, éducation, information et international)



35,80 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



15,90 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2025



4,20 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



5,10 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource



20,10 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau «renaturation», continuité écologique et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à

échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtiers du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 033-200079929-20260831-34_2026-DE

LES ENJEUX DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples: rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

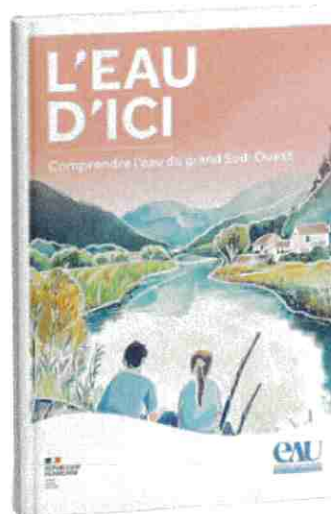


En savoir plus:

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformerdevances>

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU D'ICI

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dep. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

BRIVE-LA-GAILLARDE

(dep. 15 • 19 • 23 • 34 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dep. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dep. 12 • 30 • 46 • 48)

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

IMPRIMERIE



Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2026 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr



LES
AGENCES
DE L'EAU